

It was agreed,—That, at the discretion of the Chairman, the Sub-committee retain the services of Arthur Drache for an amount not to exceed \$2,500.00

It was agreed,—That the Chairman seek the permission of the Standing Committee to host a reception for the Members of the Canadian Advisory Committee on the Status of Artist on Wednesday, November 29, 1989.

It was agreed,—That the Chairman, at his discretion, present a progress report of the Sub-Committee's decisions to the Standing Committee.

At 12:30 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, DECEMBER 7, 1989

(3)

The Sub-Committee on the Status of the Artist of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 9:15 o'clock a.m., this day, in Room 536, Wellington Building, the Chairman, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Ronald Duhamel, Jean-Pierre Hogue, Larry Schneider and Ian Waddell.

In attendance: From the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer; *From Sheila Finestone's Office:* Nancy-Jean Waugh; *From Ian Waddell's Office:* Adrian Dix.

The Sub-Committee resumed consideration of its study of the status of the artist pursuant to Standing Orders 108(1) and 108(2).

The Sub-Committee commenced consideration of a draft report on the status of the artist.

It was agreed,—That the draft report contain a preamble stating that should the submissions and comments on this report warrant it, this enquiry could be pursued and a further report submitted.

It was agreed,—That the report be widely circulated after its presentation to the House.

It was agreed,—That the Sub-Committee issue a press release and hold a press conference on the report after its presentation to the House.

It was agreed,—That the Sub-Committee retain the services of Ampersand Communications to edit the draft report for an amount not to exceed \$2,000.00.

It was agreed,—That the draft report, as amended, be adopted as the Sub-Committee's First Report and that the Chairman present the report to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was carried unanimously.

Il est convenu,—Que le Sous-comité retienne les services d'Arthur Drache, pour une somme ne dépassant pas 2 500\$, lorsque le président le jugera bon.

Il est convenu,—Que le président demande l'autorisation au Comité permanent d'offrir une réception pour les membres du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, le mercredi 29 novembre 1989.

Il est convenu,—Que le président, lorsqu'il le juge bon, présente au Comité permanent un rapport d'avancement faisant état des décisions du Sous-comité.

À 12 h 30, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 1989

(3)

Le Sous-comité sur le statut de l'artiste du Comité permanent des communications et de la culture se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 15, dans la pièce 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Ronald Duhamel, Jean-Pierre Hogue, Larry Schneider et Ian Waddell.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche; *Du bureau de Sheila Finestone:* Nancy-Jean Waugh; *Du Bureau de Ian Waddell:* Adrian Dix.

Le Sous-comité reprend son étude du statut de l'artiste, conformément au mandat qui lui est confié en vertu des paragraphes 108(1) et 108(2) du Règlement.

Le Sous-comité commence l'examen d'un rapport préliminaire sur le statut de l'artiste.

Il est convenu,—Que le rapport préliminaire contienne un préambule prévoyant l'approfondissement de la présente étude et la rédaction d'un autre rapport si les mémoires et les observations qu'il suscite le justifient.

Il est convenu,—Que le rapport fasse l'objet d'une vaste diffusion après son dépôt à la Chambre.

Il est convenu,—Que le Sous-comité publie un communiqué de presse et organise une conférence de presse sur le rapport après son dépôt à la Chambre.

Il est convenu,—Que le Sous-comité retienne les services de Ampersand Communications pour réviser le rapport préliminaire, à un prix ne dépassant pas 2 000\$.

Il est convenu,—Que le rapport préliminaire modifié soit adopté et considéré comme le premier rapport du Sous-comité et que le président présente le rapport au Comité.

La question mise aux voix est adoptée à l'unanimité.